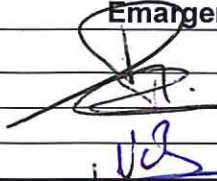
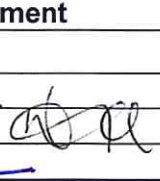
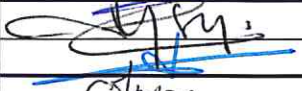
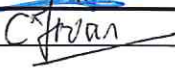
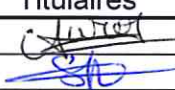
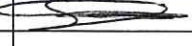
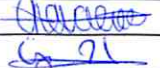


PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 17 Octobre 2017

Séance n° : 1

Désignation	Présents	Emargement	
		Titulaires	Suppléants
Equipe de Direction de l'Etablissement	M. ROUSSEAU		
	Mme PLANCHAIS		
	Mme HERODY		
	Mme NAU		
Représentant de la collectivité locale	Mme CHESNEAU		
	M. MAINGOT		
Représentants de la commune (groupement de communes)	Mme JOUAN (titulaire)		
	M. GENTILS (titulaire)		
	Mme CHRETIEN (suppléante)		
Personnalité Qualifiée	M. DUTOUR	EXCUSE	
Représentants des Personnels d'Enseignement et d'Education	Mme AUROY		
	M. HERRGOTT		
	M. MONCELON		
	Mme HENRY		
	Mme DELRUE		
	M. HAMON		
	Mme BELLOTTE		
	Mme CHARRIER		
	M. PETIT		
	M. GAUTIER		
	M. CARRE		
	Mme GANDON		
	Mme SOURICE		
Représentants des Personnels A.T.O.S.S.	Mme CHEVALIER	EXCUSEE	
	Mme GOURDON		
	Mme BOCHE		
	Mme SABIN		
Représentants des Parents d'Elèves	Mme BACHELE		
	Mme GOUY		
	M BAGNAUD		
	Mme GRAILLES-MARCILLOUX		
	M. MICHEL		
	Mme GANDON		
	M. ECUYER		
	Mme CLEMOT		
	Mme GAUDIER		
	Mme TROUSSIER		
	Mme CAIL		
	Mme FOURE		
	Mme LETANNEUR		
Mme REAU			
Représentants des Elèves	Mme CHEVALIER Louise		
	Mme MAILLART Olympe		
	M. LEBLAY Timéo		
	M. MANCEAU Pierre		
	M. LASNE Thomas		
	M. BENETTA Ugo		



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**du 17 octobre 2017**

**Collège Jean RACINE**

**N° de la Séance** : 1

**Le Principal**

Présidence : M. ROUSSEAU

Secrétariat : Parents d'Elèves

Téléphone  
02.41.39.13.92  
Fax  
02.41.39.17.92

Séance levée à : 20h30

QUORUM : 15

[Ce.0491645x@ac-nantes.fr](mailto:Ce.0491645x@ac-nantes.fr)

Membres présents : 25

Rue du Stade  
49170 St Georges sur  
Loire

<b>N° et nature des questions traitées</b>	<b>Nombre de feuilles</b>	<b>Réservé à l'Administration</b>
I – Conseil d'Administration II - Organisation pédagogique III - Affaires financières IV – Question diverse		

**Le Président :**

**Le Secrétaire,**

Transmis à M. le Directeur Académique  
des Services de l'Education Nationale

Transmis à M. Le Recteur d'Académie

Le

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 17/10/2017

N° de la séance : 1

<p><b><u>NATURE DES QUESTIONS TRAITÉES : I ORDRE DU JOUR</u></b> <b>Feuille 1</b></p>	
<p><b><u>ORDRE DU JOUR :</u></b></p> <p><b><u>I - Conseil d'Administration :</u></b></p> <p>1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 4 juillet 2017. 2/ Adoption du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.</p> <p><b><u>II – Affaires Pédagogiques:</u></b></p> <p>1/.Rapport annuel pédagogique 2016-2017. 2/ Mise en place du CVC (Conseil de la Vie Collégienne). 3/ Modification du Règlement Intérieur. 4/ Inscription à l'Atelier Scientifique et Technologique (AST).</p> <p><b><u>III – Affaires Financières :</u></b></p> <p>1/ Voyage à Jersey (principe). 2/ Décisions Budgétaires Modificatives (pièces à disposition lors de la séance). 3/ Convention (CSI, UDSP, Salle St Louis) 4/ Don (UDAF)</p> <p><b><u>IV – Questions Diverses :</u></b></p>	

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Du 17 octobre 2017**

**N° de la séance : 1**

<b><u>NATURE DES QUESTIONS TRAITÉES : I CONSEIL D'ADMINISTRATION</u></b> <b>Feillet 2</b>	
<p>1/ Installation du CA : un tour de table permet à chaque membre de se présenter.</p> <p>2/ Installation des instances : voir pièce jointe.</p>	

**Du 17/10/2017**

N° de la séance : 1

<b><u>NATURE DES QUESTIONS TRAITÉES : II AFFAIRES PÉDAGOGIQUES</u></b> <b>Feuillet 3</b>	
<p>1/Rapport annuel pédagogique 2016-2017 :</p> <p>l'Inspecteur d'académie a demandé qu'il fasse 6 pages, qu'il rappelle le contexte, les objectifs, quelques réalisations, les évaluations et les perspectives. M. Rousseau a choisi d'y aborder la carte scolaire et les effectifs, ainsi que les problèmes de gestion financière passés. Il note une baisse du nombre d'élèves s'engageant dans la filière générale. Sont également indiqués les réalisations : pause méridienne, conseil Ecole Collège, les résultats de l'orientation, les perspectives.</p> <p>Vote pour à l'unanimité.</p> <p>2/ Mise en place du CVC (Conseil de la Vie collégienne). :</p> <p>Avec la réforme du Collège, nouvelle instance : le CVC. Les textes sont parus tard en 2016 notamment sur la composition. Majorité de membres issus des élèves pour mettre en place des projets d'amélioration de vie des collégiens. Organisation de la nomination des membres : les groupes de travail sont pilotés par les délégués de classe mais le CVC est ouvert à tous les élèves. Ce n'est pas une commission du Conseil d'administration (mais il y aura un représentant de parents, qui sera proposé par l'APE). Avec la nécessité de prévoir une ligne budgétaire pour financer les projets, une enveloppe sera prévue a priori, au prochain budget. Les décisions engageant des dépenses ou des responsabilité seront prises au conseil d'administration. Un bilan annuel sera présenté par les élèves. Les réunions auront lieu sur le temps scolaire, pendant la pause méridienne. Le vote porte sur la composition : le chef d'établissement, le CPE, 1 enseignant, 1 parent, 1 représentant d'élèves au CA, et 2 élèves par niveaux.</p> <p>Vote pour à l'unanimité.</p> <p>3/ Modification du règlement intérieur : inclusion du Conseil de la Vie collégienne.</p> <p>Vote pour à l'unanimité.</p> <p>4/ Inscription à l'Atelier Scientifique et Technologique (AST) :</p> <p>le thème choisi cette année est « sciences et paranormal ». Composé de 20 élèves, il est ouvert au 5ème (sauf latinistes). Ils devront partager leur expérience avec les autres élèves, sur ce qui est scientifique et ce qui ne l'est pas (horoscopes...). Une ligne budgétaire est prévue au budget. Les actions auront lieu sur le temps du midi.</p> <p>Vote pour à l'unanimité.</p>	

**Du 17/10/2017**

**N° de la séance : 1**

**NATURE DES QUESTIONS TRAITÉES : III AFFAIRES FINANCIERES  
Feuillet 4**

1/ Voyage à Jersey (principe) :

5 jours, du 12 au 16 mars 2018. Un retour des élèves fait part d'un sentiment d'injustice sur le choix de ceux qui sont partis (pas de lettre de motivation...), et sur le fait que certains n'ont pas eu la possibilité de partir en voyage scolaire au cours de leur scolarité au collège.

Réponse de M. Rousseau : c'est un projet pédagogique qui est porté par un professeur. Cette année, un seul enseignant s'est porté volontaire pour porter le projet. L'administration indique qu'il n'y a pas d'engagement à ce que chaque élève parte à l'étranger au cours de sa scolarité au collège, ce n'est pas une obligation. Cette année il y a 53 participants, dont 49 élèves (3 élèves ne souhaitent pas participer).

Calcul du budget : il y a eu mise en concurrence des autocaristes, et mise en place d'une régie. Montant arrêté : 370 € par élève (hébergement, repas, transport, visites, cours), en 5 prélèvements. La part du collège a été calculée en répartissant les coûts selon le nombre d'accompagnateurs, la part des professeurs étant prise en charge par le collège. Les familles peuvent solliciter le fonds social auprès de l'assistante sociale qui présentera le dossier anonymement à l'administration du collège.

Vote sur le principe : 2 abstentions, 23 pour.

Vote sur le montant de la participation : vote pour à l'unanimité.

2/ Décisions budgétaires modificatives (DBM):

DBM pour info : ré imputation de 2000€ en « *DISCIPLINES* »

DBM pour vote : prélèvements sur Fonds de réserves

. 2000 € en ALO (prélèvement de sécurité)

. 2000 € en SRH (baisse d'effectifs de 45 élèves en septembre).

Vote pour à l'unanimité.

3/ Conventions :

- une Convention d'occupation du collège à titre gratuit le 28 octobre 2017 par l'Union départementale des Sapeurs Pompiers pour la tenue de leur Congrès annuel : un agent d'accueil s'est porté volontaire pour assurer une présence réglementaire d'un personnel ATOSS).

- autorisation donnée au Chef d'établissement pour signer une convention :  
vote pour à l'unanimité.

- Convention de location de la Salle Saint-Louis pour l'Atelier Théâtre pour 200 € :  
vote pour à l'unanimité.

- Convention avec le CSI (Centre Social Intercommunal) pour des interventions :  
vote pour à l'unanimité.

4/ Don de la part de l'UDAF (Union Départemental des associations Familiales) de 40 écrans plats de 15 pouces : Vote d'acceptation du don à l'unanimité.



**Du 17 octobre 2017**

N° de la séance : 1

<p><b><u>NATURE DES QUESTIONS TRAITÉES : IV Questions Diverses</u></b> <b>Feuillet 5</b></p>	
<p>- 1 Logiciel LSU : achat d'un nouveau logiciel ? Commission d'harmonisation entre les disciplines ? Réponse : nous prenons des renseignements pour l'acquisition de Pronotes (Index Education) en remplacement d'un outil qui aurait dû être développé mais dont la livraison est au moins retardée. Une commission d'harmonisation ? Oui, mais pour quoi faire. La commission d'harmonisation peut être pertinente pour échanger entre les enseignants d'un même élève qui évaluent les mêmes compétences respectivement dans chacune de leur matière. Il existe par ailleurs un Conseil pédagogique programmé en fin de trimestre qui a pour objet précisément d'échanger sur les aspects pédagogiques du collège. Le prochain Conseil pédagogique reviendra sur cette question.</p> <p>- 2 Tampons ou feutres pour les nouvelles chaises sur carrelage Réponse : une commande va être passée pour l'achat de tampons caoutchouc pour les salles de sciences (carrelage).</p> <p>- 3 Achat d'un nouveau vidéo projecteur pour la Salle multimédia Réponse : l'achat est fait mais l'installation nécessite la mise en place préalable du dispositif d'accrochage (CD49).</p> <p>- 4 Renouvellement des contrats AVS Réponse : ces renouvellements sont de la responsabilité de l'Inspection Académique : les besoins remontent du collège mais les moyens sont attribués par l'IA. En ce qui concerne le renouvellement du Contrat Unique d'Insertion présent dans le collège nous avons obtenu l'accord de la Direction académique.</p> <p>- 5 Parking saturé, problèmes de stationnement Réponse : les travaux de la Salle Europe limitent le nombre de places de stationnement. Le parking n'est pas réservé aux personnels du collège ni d'ailleurs à ces utilisateurs. Nous signalerons nos difficultés à la mairie.</p> <p>- 6 Peut-on être informé du budget restant en fin d'année scolaire ? Réponse : nous pouvons en effet en fin d'année scolaire informé des sommes qui ont été engagées en <i>SORTIES</i> et en <i>DISCIPLINES</i>.</p> <p>Infos diverses :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- changement de dates des Vacances de printemps.</li><li>- Dispositifs « DEVOIRS faits »<ul style="list-style-type: none"><li>- en attente de connaître l'enveloppe d'heures allouées pour mobiliser les enseignants sur le dispositif et pour mettre en place une communication en direction des parents.</li></ul></li></ul>	